



Assouplissement de la carte scolaire concernant les entrées en classes de 5ème - 4ème - 3ème

publié le 29/04/2019

Descriptif :

L'ensemble des dossiers de demande (formulaire + pièces justificatives) est à transmettre au collège avant le 15 mai 2019.

Document joint



[annexe2-demande-derogation-r-2019](#) (Word de 120 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.